



Les décrets pour le transfert des **DRONISEP** sortiront sans doute en janvier 2020 plutôt qu'en 2019. L'ONISEP central serait maintenu mais avec seulement un effectif de 200 personnes en région qui travailleraient pour lui, les autres étant transférées aux régions. Même s'il restait des antennes régionales, cela ne ferait plus qu'un tiers des effectifs actuels. Qui décidera quels personnels seront transférés aux régions et lesquels seront maintenus dans l'ONISEP ou envoyés dans d'autres services de l'Etat ? Les personnels auraient deux ans pour choisir.

Le président de la région Normandie et des régions de France, Hervé Morin, ne veut pas des psys. Il voulait l'apprentissage qu'il n'a pas obtenu. L'Education nationale est concernée par l'article 18 de la loi sur l'**orientation professionnelle**. L'Etat garde l'aspect pédagogique de l'orientation, les règles d'affectation, l'accueil des élèves. Mais la connaissance à avoir sur les besoins autour de chaque lycée fait hésiter beaucoup de régions à s'emparer de l'Orientation..

Il serait créé en Normandie une **agence de l'orientation** qui regrouperait différents partenaires sans plus de précisions sur leurs identités. Le SPRO (Service Public Régional de l'Orientation) va disparaître.

### Sur l'évolution de l'intitulé du métier

Avant le conseiller d'orientation devait préciser qu'il était aussi psy. Maintenant il doit expliquer aux collègues qu'il n'est pas que psychologue mais « Psychologue de l'Education nationale, spécialité général. Les psys-En doivent parfois préciser aux chefs d'Etablissements qu'ils ou elles ne font pas de thérapie au quotidien. Dans certains établissements, on demande l'autorisation des parents avant de rencontrer les élèves. Dans le premier degré, les **EDA** (Education, Développement et Apprentissage) verront plusieurs fois le même enfant et feront plus un métier de psychologue classique. Pour eux, l'orientation consiste surtout à diriger des enfants vers l'enseignement adapté.



**La formation vers un corps unique** se fait sans temps commun entre EDCO et EDA. Les sujets aux concours externes ne sont pas adaptés à ceux qui n'ont pas déjà une connaissance du métier, ils ressemblent plus à un concours interne sans reconnaissance de cette ancienneté. Aucune passerelle n'est prévue pour aller de spécialité EDCO à EDA ou inversement et le détachement est impossible car c'est le même corps. Certaines académies bricolent sans cadre juridique. Elles ont des viviers de contractuels permettant à des EDCO de travailler comme EDA, d'autres l'interdisent. Concernant ces derniers, la chaîne hiérarchique EDA n'est pas très claire entre le rectorat et le SAIO. C'est pourquoi le Sgen-CFDT demande un recensement au niveau académique. Beaucoup d'EDA sont isolés, doivent négocier avec les mairies pour obtenir du matériel. De plus il n'est pas décidé qui recrute et paye les contractuels entre le rectorat et l'inspection académique.

**Le Sgen-CFDT n'était pas demandeur d'un corps qui mélangeait les EDO et les EDA.** Cette transformation faite dans la précipitation posait problème sur de nombreux points notamment sur les régimes indemnitaires différents. Aujourd'hui, le Sgen-CFDT accueille tous les personnels de la maternelle à l'université et travaille à rapprocher les deux spécialités.

Aux dernières nouvelles, **le CIO d'Evreux** va quitter son local au centre-ville pour un lycée mais les conditions d'installation sont inadmissibles actuellement. Les EDCO sont victimes d'un travail de sape entre les régions et les missions que l'on confie aux professeurs principaux. Les EDCO ne verront plus que les élèves de lycée et surtout les décrocheurs au lieu de ceux qui sont en questionnement sur leur avenir. **L'avenir pour les EDCO est lui plutôt sombre avec les menaces de fermetures.**